



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

### SAISON 2020/2021

### PROCES-VERBAL N° 34

---

Réunion du mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 en visio-conférence

Présents : MM. DENIS (Président) – DJELLAL – GODEFROY – JEREMIASCH – ORTUNO – VESQUES.

Assistent: MM. MAURY (Directeur Général Adjoint) et FLEURY (service des compétitions).

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

##### **PARIS – STADE JULES NOEL – NNI 75 114 03 01**

Cette installation sportive est retirée du classement jusqu'au 17/11/2030.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 28/05/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement signée par le propriétaire le 28/05/2021 et des documents transmis :

- Plan de situation ;
- Plan du terrain ;
- Plan côté des vestiaires ;
- A.A.C.;
- P.V. de la C.D.S.
- Tests in situ du 21/10/2020.
- Rapport de visite du 28/05/2021

Il est constaté une dégradation importante de la moquette synthétique ainsi qu'une déformation de la planéité de la surface de jeu sur une dizaine de mètres et allant jusqu'à 7cm de profondeur.

Dans ces conditions, la C.R.T.I.S. ne peut pas prononcer de classement pour cette installation sportive compte tenu de la dangerosité de la surface de jeu.

La C.R.T.I.S. maintient donc cette installation en « retiré du classement » et invite à la Mairie à l'informer si des travaux sont envisagés pour remettre en état la surface de jeu.

## 1.2. Confirmations de niveau de classement

### **TAVERNY – STADE JEAN BOUIN N°2 – NNI 95 607 02 02**

Cette installation sportive était classée en niveau 5SYE jusqu'au 17/05/2021.

Installation visitée par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 18/05/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5SYE signée par le propriétaire le 18/05/2021 et des documents transmis :

- Plans du terrain
- Plan côté des vestiaires ;
- Attestation administrative de capacité;
- Tests in situ du 09/05/2021 ;
- Rapport de visite du 18/05/2021 ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose de classer ce terrain en niveau 5SYE jusqu'au 01/06/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

## 1.3. Changements de niveau de classement

### **MONTLHERY – STADE PAUL DESGOILLONS – NNI 91 425 01 01**

Cette installation sportive était classée en niveau FOOT A11SYE PROVISOIRE jusqu'au 30/04/2021.

Installation visitée par M. VESQUES, membre de la C.R.T.I.S., le 27/10/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 4SYE signée par le propriétaire le 27/10/2020 et des documents transmis :

- Plans du terrain
- Plan côté des vestiaires ;
- A.O.P.;
- Tests in situ du 26/10/2020 ;
- Rapport de visite du 27/10/2020 ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose de classer ce terrain en niveau 4SYE jusqu'au 01/06/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

### 2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

## 3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

### **COLOMBES – STADE CHARLES PEGUY N°2 – NNI 92 025 02 02**

Cette installation sportive est classée en niveau 5SYE jusqu'au 09/07/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de changement de la moquette synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Plan du terrain;
- Plan des vestiaires ;

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un Niveau T5 du nouveau règlement des terrains et installations sportives.**

**COLOMBES – STADE FERNAND HEMON – NNI 92 025 03 01**

Cette installation sportive est classée en niveau 5 jusqu'au 08/01/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de transformation du terrain en gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain;
- Plan des vestiaires ;

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un Niveau T5 du nouveau règlement des terrains et installations sportives.**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain ;
- Etude d'éclairement ;

Au regard des éléments transmis:

- Eclairage moyen horizontal : 182 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.81.
- Rapport Emin/Emaxi : 0.66.

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un Niveau E6 du nouveau règlement (ex E5).**